

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 6 juin 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,
Date de convocation : 31/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 Absent excusé : 0

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR présent à la réunion a quitté la salle du conseil municipal pour la délibération n° 1 relative au Droit de Prémption Urbain, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME; Maryline FAURE.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1- Droit de Prémption Urbain : Le conseil municipal, après délibération, **renonce à l'acquisition** des parcelles suivantes : A n° 2 266, A n° 2 267, A n° 2 268, A n° 2 269, situées Rue des Royats, superficie totale 1 106 m².

2 - Subvention à l'association Sou des Ecoles de Saint-Georges-Haute-Ville :

M. le maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier.

. Vu la délibération du conseil municipal n° 6 du 4 octobre 2016, accordant une participation de 16 € par enfant de l'école de la commune partant lors des classes transplantées (du 22 au 24 mai 2017 pour les élèves de l'école élémentaire et du 8 au 9 juin 2017 pour les élèves de l'école maternelle),

. Vu la demande du Sou des Ecoles sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer les sorties scolaires précitées (classes transplantées),

. Vu le nombre d'élèves participant à ces classes transplantées, il est de 158.

Après délibération, **le conseil municipal**, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 2 528 € (16 € x 158 élèves) au Sou des Ecoles de la commune.

3 - Personnel communal, création et suppression de postes :

Vu le départ de l'agent occupant le poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles, de 19 h 33 centièmes / 35 h, il est prévu de supprimer ce poste et de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, de 22 h 33 centièmes / 35 h.

Le poste d'ATSEM à créer aura plus d'heures que celui qu'il est prévu de supprimer. Ceci car en plus des tâches habituelles d'assistance au personnel enseignant pour : la réception, l'animation et l'hygiène des enfants de maternelle, etc..., il est prévu de confier au nouvel agent qui sera recruté l'animation des activités périscolaires.

Le Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire a été consulté et il a émis un avis favorable à notre projet de création et de suppression de postes.

Après délibération, **le conseil municipal**, décide à l'unanimité : de créer, à compter du 1^{er} septembre 2017, un poste ATSEM principal de 2^{ème} classe de 22 h 33 centièmes / 35 h échelle C2 (emploi permanent, à temps non complet, temps de travail annualisé) et de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2017, le poste ATSEM principal de 1^{ère} classe de 19 h 33 centièmes / 35 h (emploi permanent, à temps non complet, temps de travail annualisé).

4 - Demande de participation annuelle du groupement de lutte contre les rats musqués :

M. le maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier.

M. F. Millet fait savoir au conseil municipal que le président du groupement départemental de lutte contre les rats musqués nous a transmis :

. un courrier nous donnant des explications à propos de leurs actions visant à limiter les populations de

ces rongeurs et nous demandant une participation annuelle pour un montant de 160 € afin de pérenniser leur groupement.

- . l'évolution du nombre de captures relatives aux ragondins et aux rats musqués dans la Loire et ce pour les années de 2010 à 2016.

M. F. Millet :

- rappelle qu'il avait été décidé, lors du conseil municipal (du 4 avril 2017) accordant des subventions aux associations de la commune, de ne pas donner une suite favorable aux demandes émanant d'associations, ou organismes extérieurs à la commune.
- invite le conseil municipal à délibérer sur la demande présentée.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas accorder la participation annuelle de 160 € sollicitée par le groupement départemental de lutte contre les rats musqués.**

Le conseil municipal est informé :

- **Du message de la Préfecture nous indiquant que les conseils municipaux devront impérativement se réunir le vendredi 30 juin 2017** pour désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui élira le dimanche 24 septembre 2017, les quatre sénateurs du département de la Loire.

Le conseil municipal de St Georges Haute Ville se réunira à la date demandée à 18 heures.

- **Du courrier de M. Bernard BONNE**, confirmant sa décision de conduire une liste de rassemblement et de renouvellement aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

- **Réforme sur les rythmes scolaires** : à la suite de l'élection du nouveau Président de la République, nous avons entendu dire que la possibilité serait donnée à chaque commune de reprendre les jours et horaires en place avant la réforme, et ce dès la rentrée 2017 – 2018. **Cependant aucune information officielle n'est parvenue en mairie.**

Le maire invite les membres du conseil municipal à s'exprimer à ce sujet car ce point devrait être abordé au conseil d'école du lundi 12 juin 2017.

Les avis des conseillers municipaux sont partagés entre le retour à l'école à 4 jours et rester sur les rythmes actuels (avec ou sans activités périscolaires TAP, ces derniers n'étant pas obligatoires).

A noter que l'Association des Maires de France a demandé une réunion d'information auprès de l'Education Nationale.

- **Un responsable de développement et un conseiller immobilier nous ont fait part d'un projet d'aménagement d'un terrain Rue du Stade.** Terrain sur lequel au Plan Local d'Urbanisme de la commune il est inscrit une OAP (Orientation d'Aménagement de Programmation). Trois membres du conseil ont rencontré le responsable développement pour discuter de ce dossier et lui faire part de l'avis défavorable du conseil sur celui-ci, vu l'importance du projet. La personne rencontrée devrait nous recontacter.

- **Deux projets sont en cours d'étude :**

1) **le devenir des bâtiments communaux** (bâtiments situés au Bourg et abritant l'épicerie – bar – tabac – dépôt). Pour discuter du devenir de ces bâtiments ;

. des membres du conseil ont rencontré un bailleur social, deux architectes, et un propriétaire dont le terrain pourrait faire l'objet d'une acquisition.

. Une nouvelle réunion publique où les habitants seront conviés aura lieu le mercredi 28 juin à 20 H.

2) **Le déplacement « Mode doux »**. Une réunion a eu lieu le 30 mai 2017 avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez (Messieurs Jean François Taillandier, Jean-Pierre Gachet, le maire et la commune de St-Romain Le Puy y assistaient).

L'étude déplacement « Mode doux » sera faite avant la fin de l'année 2017 et financée à 100 % par la CALF. Elle était notamment prévue pour le secteur du stade jusqu'à la gare et le collège de St-Romain.

Nous avons demandé d'y rajouter les parcours :

. du Centre Bourg puis Rue des Royats jusqu'à la Rue du stade

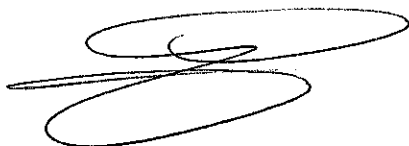
. du chemin du Suc jusqu'à la salle des fêtes.

Le bureau d'étude devrait aussi nous remettre une approche financière des travaux. Ceux-ci pourraient bénéficier d'une aide de la CALF de 50 %, et de subventions, une part restera à la charge de la commune.

- **Un particulier vendrait un bien en centre Bourg.** Ce bien pourrait peut-être être intéressant pour la commune car il est bien situé par rapport au projet communal (« devenir des bâtiment communaux ») mais nous ne connaissons pas le prix et l'état du bâtiment.
- **Concours de pétanque des élus :** samedi 2 septembre 2017 après-midi à Boën Sur Lignon (M. Lesquir, M. Duquesne, Mme Gonzalez, Mme Rivollier et M. le Maire y participeront).
- **Repas des élus de l'ancien canton de St-Jean-Soleymieux :** samedi 7 octobre 2017 à 12 h à la salle des fêtes de Chenereilles.
- **Avancement des travaux du Centre Bourg (contrat COCA) :** un point a été fait sur les grilles et les caniveaux, retard sur l'enlèvement des poteaux, la croix a été déplacée et les acacias de la petite place ont été coupés.
- **Nettoyage annuel de la salle des fêtes** (fait par les membres du conseil municipal disponibles) : Il aura lieu le mardi 29 Août 2017 à partir de 8 heures.
- **Concernant la salle des fêtes,** Mme Odile Pinturier demande si on pourrait installer des distributeurs de papier WC fixés au mur et acheter des casseroles (nécessaires notamment pour les associations – à voir prix sur catalogue).
- **Concernant les WC publics** situés place des Anciens Combattants, Mme Rivollier demande s'il pourrait également être mis un distributeur de papier WC.
- **Assemblée Générale du Foot :** vendredi 9 juin à 19 h.
- **Assemblée Générale de la Chasse du Bourg :** dimanche 11 juin à 9 h.
- **Elections législatives 1^{er} tour :** dimanche 11 juin 2017.
- **Conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) :** mardi 13 juin et mardi 4 juillet 2017.
- **Réunion de secteur de la CALF à Chatelneuf :** mercredi 14 juin à 18 h.
- **Réunion du Conseil Municipal Jeunes :** jeudi 15 juin à 15 h 15 (visite de la CALF le mercredi 21 juin).
- **Conférence des Maires :** mardi 27 juin à 19 h.
- **Réunion exceptionnelle de conseil municipal** le vendredi 30 juin 2017 à 18 h.
- **Réunion de conseil municipal de juillet** le jeudi 6 (et non le mardi 4).

La séance de conseil est levée à 22 h 39

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 13 juin 2017,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

